



HAL
open science

Révéler l'hybride pour fonder une utopie territoriale

Catherine Herrera

► **To cite this version:**

Catherine Herrera. Révéler l'hybride pour fonder une utopie territoriale. Luc Gwiazdzinski. L'hybridation des mondes. Les territoires et les organisations à l'épreuve de l'hybridation, Elya Editions, pp.287-294, 2016, 979-10-91336-07-9. halshs-01756598

HAL Id: halshs-01756598

<https://shs.hal.science/halshs-01756598>

Submitted on 2 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RÉVÉLER L'HYBRIDE POUR FONDER UNE UTOPIE TERRITORIALE

Au début du XVI^e siècle, deux textes majeurs portant sur la nature du pouvoir politique sont rédigés en Europe à trois ans d'intervalles : « Le Prince » du Florentin Machiavel en 1513 et « Utopia » de l'anglais Thomas More en 1516. Si le premier part du réel pour élaborer une théorie, d'essence pragmatique, renouvelant « l'art de gouverner » en légitimant le primat du politique sur la morale¹, le second marque une rupture avec un existant empreint d'injustice sociale², en créant un monde imaginaire, un ailleurs inaccessible, où l'égalitarisme rêvé se réalise dans une société structurellement figée. L'instabilité politique pour l'un, et les fragilités socio-économiques pour le second vont être à l'origine de leurs réflexions sur la question de la redéfinition du lien social dans des sociétés apparaissant comme complexes et fragiles. Et à bien des égards, leurs similitudes dans la façon de répondre à ces contraintes vécues seraient bien plus grandes qu'il n'y paraît au premier abord, faisant dire à C. Pierrot que « l'Utopie pourrait être considérée comme une application des hypothèses proposées par Machiavel » (PIERROT, 2011). Car au-delà de la recherche d'une justification du pouvoir politique – allant de l'idéalisation, portée par Machiavel, à ce que nous pourrions appeler une « ucratie », invoquée par More – c'est bien la question de l'intérêt général qui transparait en filigrane dans la pensée

1 Jean Delumeau, *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIII^e siècle*, ed. Armand Colin, coll. « U-Histoire », 1997, pp. 142-143.

2 Voir le mouvement des « enclosures » en Grande-Bretagne au XVII^e et XVIII^e siècles, qui a vu l'accaparement des terres collectives comme prélude à la révolution industrielle. Voir Beaurepaire P.-Y., Giry-Deloison C., 1999, *La terre et les paysans - France - Grande-Bretagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, éd. Atlande, 325 p.

L'hybridation des mondes

de ces deux auteurs (CUGNO, 2002, LEFORT, 1986). Un intérêt général apparaissant comme un but à atteindre, une finalité donnant sens à l'existence d'une société, quelle qu'en soit la forme, tout en procurant le meilleur avantage pour chacun des individus qui la composent : le tout devenant alors l'égal de l'un. Et cette idée, va servir de ferment à toute forme d'action politique durant les siècles suivants, privilégiant le groupe tout en minimisant, voir annihilant le rôle de l'individu, beaucoup plus difficile à saisir dans sa pluralité : ce « Kratos » que les grecs anciens avaient conceptualisé pour le « bien » de leur cité, a été fondé à partir du peuple et non de l'individu... Pour autant, « l'adaptation pragmatique » et « l'appel à l'imaginaire » proposés par ces deux auteurs, poursuivent le même objectif, celui de tenter de changer une réalité devenue obscure, d'ouvrir avec espoir, de nouveaux champs du possible, oscillant entre plus de concret et d'imaginaire dans les modalités de l'agir.

Ce dilemme est de nouveau d'actualité, face à une impuissance grandissante de la société à construire un sens mettant en convergence les intérêts multiples qui se déploient sur son territoire devenu complexe. Et le pouvoir politique, quel qu'en soit le niveau d'échelle, ressent ce besoin d'un changement, qui resterait toutefois maîtrisé, invoquant l'imaginaire par le biais de l'innovation, en s'appuyant parfois sur des expertises un peu trop technicistes. Complexité, fragilité, fragmentation, mutations accélérées, sont autant de constats qualifiant la société contemporaine dont l'inscription spatiale se lit désormais à l'échelle mondiale, mais où les rapports sociaux restent largement tributaires du local. Une posture qui se manifeste assez clairement dans l'évolution des politiques de l'aménagement du territoire. Cette dernière étant par essence, très sensible aux évolutions des contextes socio-spatiaux. Face aux difficultés, les territoires sont aujourd'hui produits comme une nouvelle figure de l'aménagement pouvant répondre aux nouveaux enjeux socio-spatiaux (compétitivité,

accessibilité, mixité, sécurité,...) que le précédent modèle aménagiste fondé sur l'idée d'égalité territoriale s'avérait incapable de résoudre (JEAN, VANIER, 2009). Le territoire, défini par Claude Raffestin comme une réalité bifaciale, à la fois matérielle et symbolique (RAFFESTIN, 1980), s'impose désormais comme la « synthèse réactive » du couple mondial-local¹, le moyen d'action pour redéfinir les liens socio-spatiaux, le niveau de gouvernance adaptée sachant cumuler les capacités publiques-privées et dépasser les logiques de l'intérêt individuel-collectif (VANIER, 2009). Mais cette approche territoriale entendue comme le dépassement des antinomies révélées par la modernité, produit une réalité qui se heurte à des problèmes de compréhension, d'articulation, de coordination et de péréquation dans et entre les territoires. En effet, le principe du territoire est de mettre en lien les acteurs avec un espace autour d'un projet dans la perspective de faire converger les intérêts territoriaux. Le territoire met donc en lien un espace avec ses possibles, des acteurs avec leurs capacités et un sens porté par le projet (PECQUEUR, 2007). Il se conçoit donc, dans son esprit, plus comme un processus intégrateur des réalités territoriales que comme une recette imposée de l'extérieur. Par conséquent, plus apte, du moins en théorie, à répondre aux exigences de la société contemporaine.

Mais, la complexité de « faire comme-un »² avec un espace fragmenté par des intérêts divergents, a également comme propriété sous-jacente de déstabiliser les cadres de pensée de la politique publique classique et de remettre en cause la nature du pouvoir sur ces espaces. Comment et qui doit décider du devenir territo-

1 Bernard Pecqueur, De l'exténuation à la sublimation : itinéraire d'une notion et de ses déclinaisons, in Vanier, M, (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation: controverses et perspectives*. Presses Universitaires de Rennes.

2 « Du commun au comme-un : Nouvelles politiques de l'agir à plusieurs », n°45 de la revue *Multitudes*, 2011.

L'hybridation des mondes

rial ? Les principes démocratiques sont-ils, doivent-ils être remis en cause lorsque les décisions prises au nom de l'intérêt territorial associent des intérêts publics aux intérêts privés ? Les critiques et les situations de blocages se multiplient sur les territoires et révèlent la difficulté de partager une vision territoriale commune. Face à ces constats, les réponses apportées se construisent souvent dans le compromis, dans des approches privilégiant les aspects techniques, les normes induites par les réglementations et/ou la législation, dans des cadres d'action prévisibles, pour en légitimer le sens et assurer leurs validations aux niveaux des territoires. Le recours à une action politique relevant du pragmatisme (LASCUMES, LE GALÈS, 2004), traduit une nouvelle fois « la peine qu'ont les hommes à prendre "la réalité en charge" et fait ressurgir ce désir d'un ailleurs, libérateur d'un l'imaginaire où l'irréel s'institue opérateur du réel » (WUNENBURGER, 1979). Ce besoin de sortir des schèmes d'action privilégiant l'existant au détriment du devenir, la sureté d'un présent passéiste aux prises de risques inhérent au « faire autrement », pourrait alors apparaître comme un idéal théorisé oublieux des réalités concrètes vécues dans et entre les territoires.

L'objet de cette communication était bien de s'interroger sur les fondements constitutifs du territoire, c'est-à-dire sur ce qui fait lien, sur ce qui crée du sens à l'action, et sur les processus décisionnels permettant leur genèse. Autrement dit, requestionner « l'art de gouverner »¹ à l'aune de cette nouvelle complexité territoriale. L'intérêt est alors de comprendre pourquoi et comment les nouveaux référentiels de l'action publique s'hybrident, ou non, à ceux déjà en place. La référence au phénomène de « vigueur hybride »², pourrait être alors une clef de lecture permet-

1 Selon son acception première, donner une direction, un sens.

2 L'hétérosis, ou « vigueur hybride », et la dépression de consanguinité sont deux résultats possibles de l'hybridation, dépendant des différences génétiques entre les gènes transmis par les deux parents. Des différences com-

tant d'appréhender la manière dont se construit la gouvernance territoriale. En effet, cette idée permet d'envisager les intérêts contradictoires non plus comme un frein à l'action, mais bien comme un moyen d'atteindre, voire de dépasser les espérances territoriales attendues par une exigence de complémentarité plutôt que de compétition. L'hybride serait alors convoqué comme une capacité créatrice, une aptitude à transgresser l'existant par le mélange de logiques différentes, pour créer de nouveaux liens socio-spatiaux innovants susceptibles de faire émerger de nouveaux cadres de pensées capables de répondre aux enjeux des sociétés contemporaines. Peut-être pour fonder *in fine* une nouvelle utopie territoriale.

Le terrain mobilisé pour cette analyse est le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV), terrain d'étude mobilisé pour ma thèse sur la question de la prise en compte du foncier comme bien commun. Interrogeant de ce fait les modalités de gouvernance de cette ressource particulière, situées quelque part entre le besoin de normes et le rêve d'une « utopie foncière » (PISANI, 1977). Ce terrain est également l'objet de deux programmes de recherche auxquels je participe, le premier sur l'ingénierie territoriale (Ingeter) mettant en lumière les jeux d'acteurs sur le territoire et le second sur la pertinence de la mise en place d'Ateliers fonciers innovants (PNRV).

Le Parc Naturel Régional du Vercors voit le jour le 16 octobre 1970 et s'étend sur deux départements, l'Isère et la Drôme. Ce territoire de 206 208 km² affiche des disparités démographiques importantes selon les secteurs géographiques. Les espaces situés en périphérie des grandes agglomérations s'inscrivent dans une

plémentaires permettent d'obtenir l'hétérosis, où les qualités génétiques de l'hybride sont supérieures à celles de ses deux parents. Une trop grande similitude produit une « dépression de consanguinité », où elles sont inférieures à celles de ses deux parents.

L'hybridation des mondes

volonté de contenir une urbanisation jugée excessive pour le devenir du territoire. C'est le cas par exemple de la communauté de communes du massif du Vercors (CCMV) qui se trouve sous l'influence directe de la ville de Grenoble. La hausse de la pression foncière ne permet plus aux collectivités locales d'assurer une mixité sociale, rejetant les populations les plus fragiles en périphérie. De plus, le développement de l'urbanisation sous forme de mitage, allié sur certains secteurs à une baisse de la qualité architecturale, a conduit à une prise de conscience des risques de banalisation du territoire au détriment de la qualité des paysages, ressource essentielle pour ce territoire touristique. Pour autant, la question foncière reste un sujet extrêmement sensible pour les élus en charge de ce territoire touristique soumis aux enjeux de la compétitivité. Les prérogatives foncières appartenant aux communes, toute visée d'intervention supra communale se révélait dès lors impensable.

La loi SRU du 13 décembre 2000 va alors être l'effet déclencheur d'une nouvelle démarche territoriale et permettre d'élaborer une stratégie commune pour échapper à l'influence de l'agglomération grenobloise¹. Ce sera la première étape qui conduira vers l'idée de la réalisation d'une politique foncière commune. Les processus d'élaboration et d'appropriation de cette idée par les acteurs de ce territoire se révèlent intéressants à analyser. Partant d'une connaissance approfondie de leur territoire d'action, grâce aux diagnostics réalisés (territoriaux, agricoles, paysagers, économiques...), les élus vont être informés sur les enjeux qui se dessinent sur leur périmètre d'action. La seconde étape va être

1 Innovation de la loi SRU, le principe d'urbanisation limitée interdit aux communes situées à moins de 15 km d'une agglomération de plus de 15 000 ha (50 000 ha avec la loi de 2003) qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale (Scot) d'ouvrir à l'urbanisation les zones naturelles et les zones d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme (PLU), sauf dérogation du préfet.

d'élargir la vision de leur territoire en passant de l'intérêt communal à l'intérêt intercommunal. Pour mener à bien cette démarche, un cabinet d'étude extérieur au territoire va être mandaté pour former les élus aux enjeux du développement. Des ateliers de mise en situation sur des thématiques diverses (sur le tourisme, le foncier, l'environnement...) vont confronter l'élue aux prises de décision parfois délicates qu'il sera amené à prendre et à leurs conséquences socio-spatiales. Pour la première fois le travail collectif, entre les diverses communes fortement concurrentielles, est rendu possible, par un décalage dans la façon de percevoir les problèmes. La dernière étape, et peut-être la plus difficile, va être de mettre en œuvre les réflexions élaborées. C'est par la réalisation d'une charte de développement que cette expérience d'agir ensemble va se concrétiser. La mise en commun des connaissances, les processus d'apprentissages par les jeux de rôles et de mises en situation ont permis de réduire la distance entre une vision territoriale souhaitée et le vécu territorial des élus très attachés à leurs prérogatives. L'élaboration de la charte de développement, première étape du PLU intercommunal (en cours), a préparé des élus hostiles à un changement d'action hautement politique : la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

BIBLIOGRAPHIE

BAUDIN, Gérard, BONNIN, Philippe, 2009 : *Faire territoire*, Paris, éd. Recherches, 318 p.

CUGNO, Agnès, 2002 : L'Utopie de Thomas More : quelques repères. In : *Actes de la Société chauminoise de philosophie*, vol. 2002-I, Chauvigny, pp. 1-28.

JEAN, Yves, VANIER, Martin, 2009 : *La France : aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 334 p.

LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, 2004 : *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 370 p.

LEFORT, Claude, 1986 : *Le Travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, 784p.

LUSSAULT, Michel, 2007 : *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain*, Paris, éd. du Seuil, 366 p.

PIERROT, Claire, 2011 : L'utopie de Thomas More et le Prince de Machiavel : La fortune contrastée de deux textes politiques à la Renaissance. In : *Regards Sur L'utopie*, revue Europe N°985 - Mai 2011, pp. 52-63.

PISANI, Edgard, 1977 : *Utopie foncière*, Paris, éd. du Linteau, 237 p.

RAFFESTIN, Claude, 1980 : *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques.

VANIER, Martin (dir.), 2009 : *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes, 228 p.